

ALNET CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 euros
Siège social : 19 rue Chevert, 75007 PARIS
451231328 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2025

L'an deux-mille vingt-cinq, le trente-et-un décembre, à dix heures,

Monsieur Jacques ALNET, demeurant 19, rue Chevert, 75007 PARIS,

Associé Unique de la société ALNET CONSULTING,

Après avoir exposé que l'évolution des activités de la société et des opportunités économiques auxquelles elle est confrontée conduit à envisager la modification de son objet social, et que la société dispose d'un réseau professionnel étendu ainsi que d'une expertise reconnue dans l'identification d'opportunités, la mise en relation de partenaires économiques et la facilitation de relations commerciales,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Jacques ALNET, Associé Unique, décide de modifier l'objet social qui devient :

- **Intervention en entreprise**, conseil stratégique, marketing, organisation et gestion de crises ;
- **Apporteur d'affaires**, comprenant notamment la mise en relation de partenaires économiques, clients, prestataires ou investisseurs, dans le respect des réglementations applicables ;
- **Partenariats et rapprochements de sociétés**, incluant la mise en relation de partenaires dans le cadre d'opérations de reprise d'entreprises ou de rapprochements entre sociétés ;
- **Accompagnement et formation**, à titre individuel ou collectif, notamment en matière de développement personnel, de leadership, de communication et de positionnement professionnel ou sociétal ;
- **Organisation de réunions, conférences et événements thématiques**, relatifs aux problématiques de société ainsi qu'aux questions économiques, politiques, philosophiques ou culturelles ;
- **Interviews et production de contenus audiovisuels**, comprenant la réalisation de micro-trottoirs, de films, de captations d'interviews, ainsi que l'exploitation de ces contenus comme supports de formation ou de communication.

et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - OBJET

"La Société a pour objet :

- **Intervention en entreprise**, conseil stratégique, marketing, organisation et gestion de crises ;
- **Apporteur d'affaires**, comprenant notamment la mise en relation de partenaires économiques, clients, prestataires ou investisseurs, dans le respect des réglementations applicables ;
- **Partenariats et rapprochements de sociétés**, incluant la mise en relation de partenaires dans le cadre d'opérations de reprise d'entreprises ou de rapprochements entre sociétés ;
- **Accompagnement et formation**, à titre individuel ou collectif, notamment en matière de développement personnel, de leadership, de communication et de positionnement professionnel ou sociétal ;
- **Organisation de réunions, conférences et événements thématiques**, relatifs aux problématiques de société ainsi qu'aux questions économiques, politiques, philosophiques ou culturelles ;
- **Interviews et production de contenus audiovisuels**, comprenant la réalisation de micro-trottoirs, de films, de captations d'interviews, ainsi que l'exploitation de ces contenus comme supports de formation ou de communication."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Jacques ALNET

Jacques ALNET

Certifiés conformes à l'original